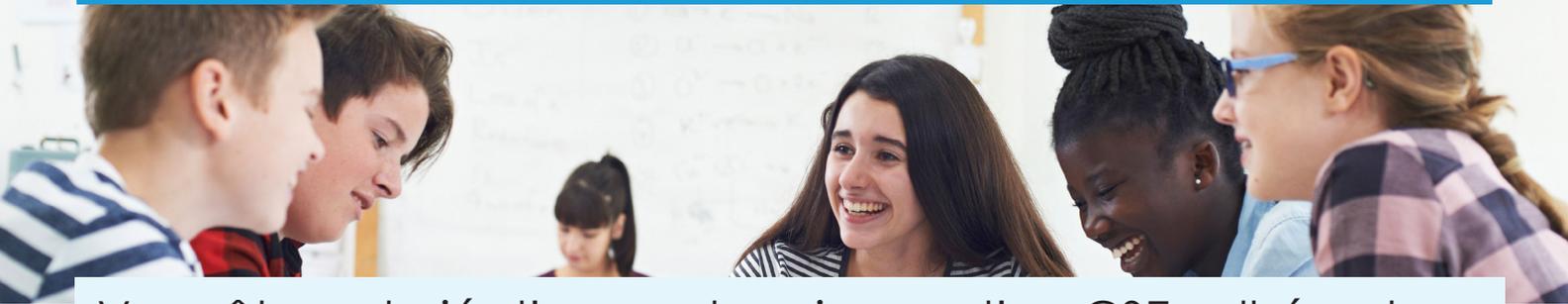


LA PRIME DE RENTRÉE SCOLAIRE



Vous êtes salarié d'une entreprise ou d'un CSE adhérent : l'APAS BTP vous attribue une prime de rentrée scolaire de **30 €** pour votre enfant âgé entre 13 à 16 ans.



La prime est versée sous forme de **carte cadeau Yeati** :

- > valable chez tous les commerçants partenaires MasterCard®,
- > rechargeable,
- > valable pendant 4 ans.

Si vous ne possédez pas de carte cadeau Yeati, elle est envoyée à votre domicile. Si vous en possédez déjà une, elle est automatiquement rechargée !

METTEZ À JOUR VOS INFORMATIONS

Pour recevoir la prime de rentrée scolaire, les informations vous concernant doivent être à jour sur votre **Espace personnel en ligne** :

- > vérifiez et mettez à jour vos mail et adresse postale,
 - > vérifiez la liste de vos enfants et, si nécessaire, ajoutez vos enfants.
- Si vous avez des modifications à apporter aux enfants déjà déclarés (*civilité, date de naissance...*), transmettez-nous les par mail.

Accès à votre Espace personnel en ligne :

- > Rendez vous sur notre site www.apasbtp69.com
- > Connectez-vous à votre espace personnel 
- > Indiquez votre identifiant : prenom.nom.annéedenaissance
- > Indiquez votre mot de passe.

Contact

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
04 72 44 16 06
contact@apasbtp.fr



APAS BTP - 71 avenue Galline
69100 Villeurbanne

www.apasbtp69.com



Suivez-nous sur LinkedIn !
[@apasbtp69](https://www.linkedin.com/company/apasbtp69)